

COMMUNE de TRAENHEIM
DEPARTEMENT BAS-RHIN
4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

ARRETE n° 03/2020

AUTORISATION D'OUVRIR UNE BUVETTE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION

Le Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L 3321-1 à L 3355-8 du code de la santé publique,
CONSIDERANT les actions menées par le syndicat viticole en vue de sensibiliser et prévenir les consommations excessives d'alcool et les dangers qui peuvent en résulter,
CONSIDERANT la demande des vigneron de TRAENHEIM.

ARTICLE 1 : Les organisateurs du Marathon du Vignobles d'Alsace sont autorisés à ouvrir un débit de boissons temporaire, à TRAENHEIM le dimanche 21 juin 2020, à l'occasion de leur manifestation « LE MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE ».

ARTICLE 2 : A cette occasion il ne pourra être servi que des boissons des deux premiers groupes, à savoir :

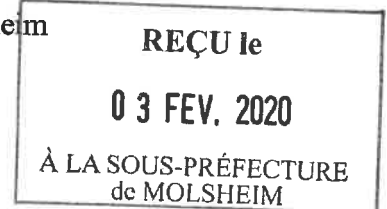
- Boissons du 1^{er} groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1.2 degré d'alcool ;
- Boissons du 2nd groupe : les boissons du 1^{er} degré, les vins, bières, cidres, poiré, hydromel, les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et de jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool.

ARTICLE 3 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de 16 ans. A partir de 16 ans, les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.

ARTICLE 4 : La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. L'arrêté sera transmis également aux services de la Sous-Préfecture. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur Le Président du Marathon du Vignoble d'Alsace

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission
et de son affichage le 21 janvier 2020



A Traenheim le 21 janvier 2020
Le Maire, Gérard STROHMENGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Strohmenger".

